

G PATRIMOINE – Part : FR0010611301

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.
L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence (80% MSCI Daily TR Net World \$ converti en € + 20% €STR capitalisé) par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant principalement sur la sélection de fonds sous-jacents exposés aux évolutions des différents marchés (actions, taux). La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Indicateur de référence : 80% MSCI Daily TR Net World \$ converti en € et 20% €STR capitalisé

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

Entre 40 et 100 % en direct ou via des OPC aux marchés actions de toutes capitalisations (France, Europe et autres zones), dont :

- 0% à 40% en actions de petites capitalisations (comprises entre 100 millions et 3 milliards)

Entre 0 et 60 % en direct ou via des OPC en instruments de taux ou convertibles (France, Europe et autres zones) émis par des Etats, des émetteurs privés, et de toute qualité de signature. L'exposition indirecte, via les OPC, aux dettes « high yield » ne dépassera pas 60%.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif.

De 0% à 50% en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

Le porteur peut être exposé à un risque de change de 100% maximum.

De 0% à 50% sur l'évolution du prix des matières premières au travers d'OPCVM et ou FIA. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières

Le FCP peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et sur les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition sur le risque d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Conditions de souscriptions et rachats : Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour ouvré à 11h00 auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. Exécution des ordres : valeur liquidative du jour. Date de règlement des S/R : valeur liquidative + 2 jours ouvrés.

La valeur liquidative est calculée sur le cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit :** Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

• **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00 % maximum
Frais de sortie	néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

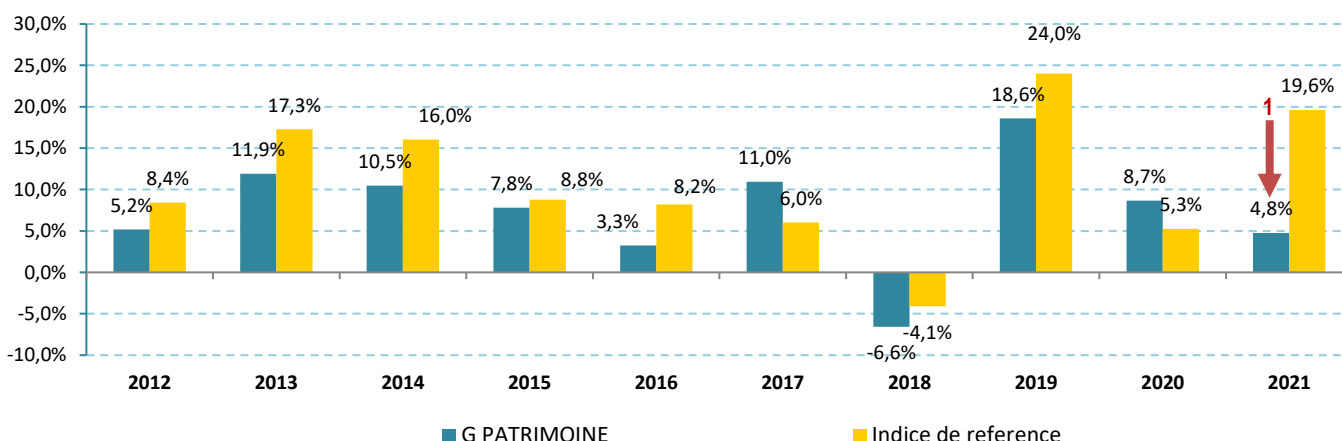
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	2,80 % (*) TTC

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

PERFORMANCES PASSES



Ce OPCVM a été créé en 2008.

La Part a été créée le 23/05/2008.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

1. Changements importants : à compter du 15/10/2021 la stratégie de gestion et le profil rendement risque ont été modifiés. Il y a eu un changement de SGP. Les performances précédentes au 15/10/2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - 6, Avenue de Provence - 75009 - PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, le document d'information, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Responsabilité : la responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération actualisée : Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur <http://www.erasmusgestion.com>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/10/2022.